



5203/7

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 30 août 1911.

N<sup>o</sup> 34104.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 19 juillet écoulé, n<sup>o</sup> 5154/86, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous êtes autorisés à placer dans les galeries des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, le tableau de Louis Robbe représentant: "Deux Chiens", légué à l'Etat par feu Mad. Gaillard.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,  
à Bruxelles.

1911-8314. — G. Piquart.

5203/6

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE  
BELGIQUE

Bruxelles, le 14 juillet 1911

SECRETARIAT.

No

5154 80

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

20.7.11

Monsieur le Ministre

Comme suite à votre lettre  
du 18 avril (34104) nous avons  
l'honneur de vous faire  
connaître que le C. O.  
a ~~examiné~~ examiné dans  
les dernières séances le tableau  
de Louis Robbe : Deux Chiens  
cédés à l'Etat par M<sup>rs</sup>  
V. et Gaillard. Notre  
Collège a émis un avis  
favorable à l'entrée de  
cette œuvre dans la collection  
du musée. Nous espérons  
que vous voudrez bien  
valider cette décision et  
nous permettre de ~~procéder~~  
procéder au placement des tableaux  
en question dans les galeries  
du musée moderne

R

de secret. M. P.

P.S

Exercice 19

Loi du

Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponible

Chapitre

No

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponible

5203/5

Bruges, le 17 - 6 - 1911

Monsieur le secrétaire,

J'ai bien reçu votre lettre en date  
du 14 juin 1911

Voulant mettre ma responsabilité  
d'exécuteur testamentaire de M<sup>me</sup> Gailliard à  
couvert, j'avais cru d'abord apporter moi-même  
au musée le tableau en question mais  
j'ai dû y renoncer le tableau étant trop  
et fort encombrant.

M<sup>me</sup> Van der, artiste peintre, m'a  
alors dit d'écrire à M<sup>re</sup> Cordon ajoutant que  
le musée aurait avais un homme pour  
prendre l'œuvre comme cela se pratique  
en d'oeuvre. Il n'aurait plus que la com-  
mission directrice refuse par les tableaux.

Comme j'ai la certitude que l'œuvre ne  
sera pas refusée par M<sup>re</sup> Ferece  
qu'il serait le plus simple, comme vous  
le proposez que vous devriez aller à la mai-  
son de M<sup>re</sup> Ferece de charger de cette ex-  
pédition.

Vous m'obligerez beaucoup  
si la chose pouvait se faire au commencement  
de la semaine prochaine devant partir à cette  
date pour Hautenberghe.

Je me permets de vous rappeler M<sup>re</sup> Ferece  
que j'ai eu le plaisir de donner encore avec vous  
à Hautenberghe. Vous saluez vous

qui un dimanche vous diniez chez  
le fr<sup>e</sup> failliard, dans sa villa à Dau-  
-kenberghe avec votre dame, M<sup>r</sup> Swaert  
M<sup>r</sup> Hafot et sa dame, M<sup>r</sup> Mesdaghe <sup>deux</sup>  
leurs libéraux, ainsi que ma femme d'être  
parmi les convives et nous soyons encore  
sous l'impression de ces excellents moments  
que nous avons passés parmi vous.

Si vous êtes un jour de passage soit à  
Bruges soit à Blakenberghe vous nous ferez  
plaisir de déjeuner avec nous.

A Blakenberghe nous occupons la  
villa héautuis, 25, dite de la Truie  
rue des chartreux, 15. Nous n'habitons  
rue des chartreux, qu'à partir de la semaine  
prochaine. Nous restons actuellement  
dans notre ancienne maison, Rue Nord de  
Sablou, 17.

Vous savez sans doute M<sup>r</sup> Fieroux, que votre  
pauvre tante, M<sup>r</sup> failliard, est décédée à Bruges  
le 20 mai dernier. Ma femme croit se rappeler  
vous avoir adressé une lettre se faire peut-être

trouvez ici, Monsieur Fieroux,  
l'expression de mes sentiments les plus distinc-  
-s que je vous prie de lui transmettre.

Adieu

Rue Nord du Sablou, 17

5203/4

MUSÉES ROYAUX  
DE  
PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE  
BELGIQUE

Bruxelles, le 13 février 1911

SECRETARIAT.

N<sup>o</sup> 515487

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur .....

Signature le .....

Copié le .....

Retour le .....

Expédié le 14-6-11

Provenance

Je venais de vous écrire pour  
vous demander d'expédier le  
tableau de Robbe à l'administration  
du musée 9 rue des Hautes Bruxelles  
(et à titre exceptionnel comme  
il s'agissait d'un legs avec  
aucuns frais d'expédition et  
nos frais), mais voici que  
par l'intermédiaire de M. Carlay  
me parvient une lettre de M.  
Van Acker disant que vous  
n'avez copié le tableau au  
chemin de fer. Je ne sais  
vraiment quelle solution vous  
proposerez. Je  
n'en veux demander de vous  
apporter le tableau car je  
crains de vous induire en  
dépense inutile, la Commission  
d. représentant parfois les tableaux  
qui lui sont légués. D'autre part  
il m'est extrêmement difficile  
de vous envoyer un homme de  
mon personnel. Voulez-vous que  
vous demandiez à  
la maison hommes de recherches  
de cette expédition et de s'en  
fendre à cet effet avec son corres-  
pondant de Bruges. Je sais que  
le serait le mieux.

Recevez etc.

le v.  
T. J.

Exercice 19 .....

Loi du ..... Article .....

Allocation . . . . .

Crédit au . . . . .

Liquidation . . . . .

Disponible . . . . .

Chapitre ..... N<sup>o</sup> .....

Prévision . . . . .

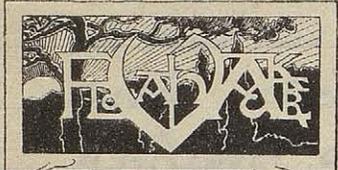
Crédit au . . . . .

Liquidation . . . . .

Disponible . . . . .

5203/3

Bruges. le 9 juin 1911.



.30.  
 Rve 2000  
 Covrte 00  
 Des 000  
 Fovlonç 0

à Monsieur Lion Caron. membre de la  
 Commission des Musées.

Bruxelles.

Mon cher Monsieur,

Madame Gaillard, épouse du  
 fameux médecin Gaillard de Bruxelles,  
 vient de mourir à Bruges, laissant au  
 Musée moderne de la Ville de Bruxelles, un  
 fort joli tableau de Robbe, datant de  
 1859, et représentant le chien mort.

Robbe lui-même avait de ce tableau  
 une opinion très élevée et le considérait  
 comme une de ses meilleures œuvres.

Les héritiers de Madame Gaillard, de-  
 sistant exécuter cette clause du testament

se sont mis en devoir d'informer le mi-  
nistre, et ce dernier leur conseilla de  
s'adresser au Conservateur du Musée  
moderne.

Ils ont donc écrit une lettre dans  
ce sens et ne reçoivent aucune répon-  
se.

Puis-je vous demander, d'intervenir,  
et de me faire savoir le genre  
de procédure à suivre.

Les Héritiers voulant recevoir  
la charge d'acquiescer de réception,  
ne désirent pas confier cette œuvre  
au chemin de fer qui d'après eux  
ne leur offre pas suffisamment de  
garanties.

Le mieux serait me semble de  
faire prendre le tableau ici. Il n'est  
d'ailleurs pas fort grand, 1.00 mètre  
sur 0.80. cent. à peu près avec  
cadre. En attendant un mot de réponse  
j'ai l'honneur de vous offrir l'expres-  
sion de mes sentiments de vœux,

J. Van Petter  
Directeur de l'Académie de Bruges.

Bruges, le 25 Mai 1911



66

Monsieur le Directeur,

Ma tante M<sup>me</sup> Gaillier  
a légué à l'Etat un tableau  
représentant deux chiens,  
par M<sup>o</sup> Robbe.  
J'en ai avisé M<sup>r</sup> le M<sup>in</sup>  
-istre des sciences et des  
Arts le 28 avril, et  
celui-ci m'a prié de  
faire adresser l'œuvre  
à la commission directrice

5103/2

des musées royaux  
de Peinture et de Sculpture  
Place du Musée à Bruxelles  
chargée d'apprécier s'il y  
a lieu d'accepter pour les  
collections nationales <sup>le tout</sup>  
dont s'agit.

J'ai l'honneur Monsieur  
le Directeur de vous demander  
de bien vouloir m'indiquer  
la voie à suivre pour faire  
tenir à destination l'œuvre  
susmentionnée

Je vous prie d'agréer Monsieur  
le Directeur l'assurance de ma  
considération la plus distinguée

~~Agace~~  
Rue Nord du Sablon 17  
Bruxelles

5203/2

MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 28 avril

1911

MOULIN à PEINTURE &  
DE SCULPTURE BELGIQUE  
REGISTRÉE  
15-3 MAI 1911-66  
Sous le N. 515-66

N<sup>o</sup> 34104.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

Messieurs,

ANNEXE

SOMMAIRE :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Mad. Vve Gail-liard, décédée à Bruges, a légué à l'Etat, un tableau de Louis Robbe, représentant " Deux chiens " .

Ce tableau vous sera expédié par les soins de M. De Cloedt, exécuteur testamentaire de la défunte.

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir si, de l'avis de votre Commission, il y a lieu d'accepter cette oeuvre pour les collections des Musées.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération dis-tinguée.

Pour le Ministre :  
Le Directeur général,

1908.-190. Recquart-Arien.

A la commission directrice des Musées royaux de Peinture et de sculpture, Bruxelles.